

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2022

Liste des projets à présenter au Département dans le cadre des contrats territoriaux pour la période 2022-2025 :

Le conseil municipal décide de présenter les projets suivants :

Programme de voirie communale :

40 000 € / an x 4 ans = 160 000 €

travaux subventionnés à 40 % par le Département.

Aménagement de la traversée d'Altier :

Aménagements de modulation de vitesse et de cheminement piétonnier : 36 772 €

Honoraires de maîtrise d'œuvre pour la totalité de l'opération : 26 580 €

Soit un coût total pour la commune de 63 352 €

Plan de financement prévisionnel :

Subvention Département (51,38%) : 32 548 €

Subvention Etat – DETR (19,15%) : 12 132 €

Subvention Amendes de Police (9,47%) : 6 000 €

Quote-part communale : 12 672 €

Mise en discrétion des réseaux secs aux villages de Villespasses et de Grand-Altier :

Pour le village de Villespasses :

- SDEE (montant total des travaux : 110 890,00 €)
SDEE - part communale : 42 438,00 €
 - ORANGE – câblage : 404,35 €
 - ORANGE – génie civil : 33 281,28 €
 - Maîtrise d'œuvre bureau étude : 9 000,00 €
- Total : 85 123,63 €

Pour le village de Grand-Altier :

- SDEE (montant total des travaux : 22 871,00 €)
SDEE – part communale : 9 294,80 €
 - ORANGE – câblage : 137,88 €
- Total : 9 432,68 €

Montant total général des travaux : **94 556,31 €**

Subvention de 40 % demandée au Département : 37 822 €

Programmation des coupes de bois de l'exercice 2022 :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions du service bois de l'ONF, concernant l'inscription et la destination des coupes de bois 2022 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette présenté ci-après :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe 1	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulée / Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance ⁴	Vente ⁵
FC de altier	41_i	IRR	110	1.90	CR	2022	2022			
FC de altier	5_a	AMEL	785	15.70	CR	2022	2022		X	
FC de altier	6_a	AMEL	468	9.35	CR	2022	2022		X	

FC de altier	7_a	AMEL	29	0.58	CR	2022	2022			X
FC de altier	8_a	AMEL	450	9.00	CR	2022	2022			X
FC de altier	9_a	AMEL	770	15.40	CR	2022	2022			X
FS de conzes	1_a	AMEL	70	2.00	CNR		2022			X
FS de villespasses et valfournès	4_a	AMEL	126	2.52	CR	2022	2022			

Travaux dans les forêts communales :

M. le Maire présente un programme de travaux, proposé par l'ONF, qui comprend :

- des opérations d'entretien de périmètres de parcelles,
- la pose de panneaux, de mobilier et de signalétique bois,
- la création de pistes.

Le conseil municipal refuse de faire réaliser ces travaux.

Révision des tarifs du Parc Résidentiel :

Le conseil décide de fixer le tarif de location des chalets, en juillet et août à 360 € / semaine, au lieu de 355 €. Les autres tarifs restent inchangés.

Renouvellement d'une convention de déneigement :

La convention passée entre la commune et M. David GOURDOUZE est renouvelée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2022. Le montant de la rémunération du prestataire est fixé à 50 € par heure d'exécution.

Location de l'ancien presbytère d'Altier :

L'ancien presbytère d'Altier est loué à Monsieur STERLE Jimmy et Madame DENOLF Déborah, à compter du 1^{er} janvier 2022, moyennant un loyer de 560,00 € / mois.

Renouvellement de la convention avec le Collège Odilon Barrot de Villefort pour la fourniture des repas de cantine scolaire :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec le Collège et le Département.

Le prix du repas sera facturé à la commune par le Collège de Villefort à 4.50 € par élève pour l'année civile 2022. Il rappelle qu'actuellement la commune refacture le prix du repas de cantine à 4.00 € / élève.

Le conseil municipal accepte la convention et maintient le tarif de la cantine scolaire d'Altier à 4.00 €.

Fixation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade pour l'année 2022 :

Le conseil municipal décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0 %

Courrier de M.et Mme DIDELLE et M. et Mme CAVALIER de La Chaze :

M. et Mme DIDELLE et M. et Mme CAVALIER font part d'un problème concernant l'écoulement des eaux pluviales de la route départementale vers la ruelle de La Chaze lors des épisodes cévenols. Après discussion, le conseil municipal propose d'attendre que les travaux de remise en état de la chaussée de la RD901 soient réalisés. Ces travaux interviendront dans le courant de l'année 2022 et devraient permettre de canaliser l'eau sur la RD afin de limiter les écoulements en direction de La Chaze. Si, à la suite de ces travaux, les écoulements sont toujours aussi importants dans la ruelle de La Chaze, la commune envisagera des travaux complémentaires.

Résultat de l'enquête sur l'extinction de l'éclairage public à Rabeyrals et L'Habitarelle :

24 familles ont été consultées, 19 familles ont répondu.

Réponses :

- Pour le maintien de l'éclairage public toute la nuit : **7**
- Pour le maintien de l'éclairage public toute la nuit mais avec diminution de l'intensité lumineuse de minuit à 5 heures : **1**
- Pour l'extinction des lampes, de minuit à 5 heures : **7**
- Pour l'extinction des lampes, de minuit à 5 heures + pose de capteurs de mouvements pour détecter la présence de personnes à proximité de chaque lampadaire : **4**

Vu les résultats du sondage, le conseil municipal décide de ne rien modifier, pour l'instant, concernant l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe que :

- La commune a acheté un jeu de 2 chaînes neige, au prix de 1 251 €, pour équiper les pneus du tracteur de M. David GOURDOUZE qui effectue des travaux de déneigement pour la commune.
- Les glissières de sécurité ont été posées sur la route du Bergognon, pour un coût de 11 600 €.
- La commune a obtenu une aide DETR de l'Etat de 23 214 € pour l'achat du tracteur VALTRA.